CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2009

Convocations remises en mains propres le 19.11.2009.

L'an deux mille neuf, le vingt cinq novembre à 20 H 30, le Conseil municipal de la Commune de Pont-de-Metz, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur ALARCON Gérard, Maire.

Présents :
ALARCON G, BEDNARZ M-J, BULANT L, CHOQUART A-M, DELAFOSSE G, ERMENAULT P, FREMAUT A, HEBERT M-A, HODENCQ N, JAUNY A, LECLERCQ E, LETURCQ J-P, LHOEST P, SEVENANTS P, THERRY R, VENET G.

Procuration :
Mr Christian THILLOY donne procuration à Mr Loïc BULANT
Mr Daniel JUNGHANS donne procuration à Mr Gérard ALARCON

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-huit, il a été conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Alain JAUNY est nommé secrétaire, l'ordre du jour peut-être abordé.

Mr le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point concernant la crèche de Salouel.

ORDRE DU JOUR

1 - Renouvellement de la convention ATESAT avec la DDE,
2 - Engagement d'un recours contentieux,
3 - Aide à la cantine par le Conseil général,
4 - Transfert de la garantie OPAC et prise en charge de la garantie APAJH,
5 - Revalorisation du coût d'une photocopie
6 - Tarif de la salle des fêtes,
7 - Coût du droit de stationnement pour les activités commerciales,
8 - Décision modificative permettant le paiement des intérêts d'emprunt,
9 - Divers.

2009-42 Renouvellement de la convention ATESAT

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention ATESAT avec la DDE permettant une assistance technique dans le domaine de la voirie, à effectuer avant le 18.12.2009 pour un montant de 604.55 euros par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention ATESAT.

2009-43 Engagement d'un recours contentieux

Monsieur Le maire expose que, dans le cadre de demandes de paiement de frais de consultations et actes médicaux adressés à la Mairie et faisant suite à l'accident de service de Mr Bernard RUFFIN, il est souhaitable d'engager un recours contentieux permettant de définir l'assurance habilitée à prendre en charge les frais précités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'engager le recours contentieux.

2009-44 Aide à la cantine par le Conseil général

Monsieur VENET expose que, dans le cadre du fonds départemental « Restauration scolaire, école du premier degré maternelle et primaire », il est nécessaire pour la mise en place du dispositif que soient acceptés les chèques d'accompagnement personnalisés d'un montant forfaitaire de 25 euros par trimestre et par enfant, remis selon les critères d'attribution définis par le Conseil général de la Somme, destinés à couvrir une partie des frais de cantine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recevoir les chèques d'accompagnement personnalisés.

2009-45 et 2009-45 bis Transfert de la garantie OPAC et prise en charge de la garantie APAJH

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet d'accueil d'enfants autistes porté par l'APAJH, la commune est la seule collectivité pouvant apporter sa garantie à l'emprunt nécessaire à la construction de l'IME SESSAD.

Pour ce faire, la Commune doit se désengager de la garantie d'emprunt accordée à l'OPH d'AMIENS pour la construction de 25 logements locatifs sociaux à la Résidence des Vanneaux.
Suite à la demande de la commune, le Conseil général de la Somme accepte de prendre en charge la garantie OPH.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accorder le désengagement de l'emprunt OPH et le transfert de cette garantie au Conseil général de la Somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le désengagement communal de l'emprunt OPH et son transfert au conseil général de la Somme, permettant ainsi à la commune d'apporter caution au projet d'accueil d'enfants autistes porté par l'APAJH.

Monsieur le Maire demande au conseil d'accorder sa garantie pour l'emprunt de l'APAJH. La commune accorderait sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 588 002,57 euros à hauteur des montants respectifs pour chaque prêt, représentant 60% du montant total des emprunts avec préfinancement d'un montant de 4 313 337,61 euros que l'APAJH 80 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte - 14 pour, 2 contre, 2 abstentions - la prise en charge par la commune de la garantie APAJH.

2009-46 Revalorisation du coût d'une photocopie

Monsieur BULANT expose qu'il convient de revaloriser le cout des documents et supports (photocopies, CD rom, disquette ….) mis à disposition des habitants de la commune dans le cadre des documents reproductibles, et ce, à compter du 1er janvier 2010.

Les prix proposés :

- CD Rom : 6 euros,
- Planche de 16 étiquettes : 1 €,
- Reproduction de documents d'archives : 3euros par acte (gratuit pour les méssipontins),
- Photocopies
  - A4 noir : 0.10 €
  - A4 Couleurs : 0.15 €,
  - A3 noir : 0.20 €,
  - A3 couleur : 0.30 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer les nouveaux tarifs.

2009-47 Tarif de la salle des fêtes

Monsieur JAUNY expose qu'il est nécessaire, comme chaque année, d'actualiser le cout de location de la salle des fêtes de la commune. Les tarifs suivants sont proposés à partir du 1er janvier 2010 :

PUBLIC	MANIFESTATIONS	TARIFS ETE	TARIFS HIVER
Habitants de la commune	Repas dansant	324	402
	Réunion sans repas	187	263
	Vin d'honneur, goûter	207	281
	Lunch	274	350
Associations de la commune	1ère et 2ème fois	GRATUIT	GRATUIT
	3ème fois	203	278
Habitants, sociétés et associations hors commune	Repas dansant	769	847
	Vin d'honneur, goûter	328	406
	Lunch	455	531
	Réunion de société sans repas	349	425
	Société commerciale (2 jours)	1107	1183
	Exposition/jour	342	425
Parti politique et syndicat	Réunion, Vin d'honneur	985	1063

La période d'été se déroule du 1er mai au 30 septembre,
La période d'hiver se déroule du 1er octobre au 30 avril.

La caution à verser est de 438 €
Forfait nettoyage est de 102 €
Forfait vaisselle est de 0.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus.

2009-48 Coût du droit de stationnement pour les activités commerciales

Monsieur BULANT explique qu'il est nécessaire de définir un coût pour l'occupation d'un emplacement sur la commune, utilisé par les commerces alimentaires et autres.
Il est proposé que le coût de l'emplacement soit de 10 € par jour pour les commerces alimentaires, avec facturation au mois échu, et reconduction du tarif existant de 150 € pour la vente au déballage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs ci-dessus.

2009-49 Décision modificative permettant le paiement des intérêts d'emprunt

Afin de pouvoir rembourser les intérêts d'emprunt liés à la construction du groupe scolaire, Monsieur BULANT expose qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

Au compte F/D 66111 - Intérêts réglés à l'échéance : + 18 350 €
Au compte F/D 64111 - Personnel titulaire : - 18 350 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre la décision modificative.

2009-50 Crèche de Salouel

Monsieur le maire demande au Conseil d'accepter l'arrêt de la participation communale au fonctionnement de la crèche de Salouel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre la décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

Le Président, Les membres du conseil, Le secrétaire,